

Finalelement, Macron a suivi l'avis de Philippe de Villiers...



Beaucoup parmi nous crient au haro sur Macron suite à l'abandon de l'aéroport de Notre-Dame des landes.

Rappelons les éléments suivants :

– Le projet de cet aérodrome date de 50 ans. Cinquante ans durant lesquels la région ne subit aucun désagrément de son absence, la Vendée et la Loire-Atlantique furent au contraire parmi les départements qui le plus se développèrent : on notera à cet effet les taux de croissance économique et démographique, et les taux de chômage nettement inférieur à la moyenne (source INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281336>). Aussi nous devons voir ce projet des années 60 comme non justifié par des nécessités d'infrastructures mais par tout autre chose. Les calculs des besoins justifiant de projet étaient faux ; d'autres diront sciemment faussés. Le sénateur-maire de Nantes de l'époque (A. Morice) était entrepreneur de travaux publics et ces travaux eussent certainement été sources

d'enrichissements de partis politiques.

– Le référendum auquel on fait référence fut une tromperie puisque ne fut pas interrogée la population de la Vendée, elle ne possède pas d'aéroport international et Nantes-Atlantique en est à quelques kilomètres ; non pas à plus de cent comme les communes du nord Loire-Atlantique. Ainsi, si référendum il fallait faire, le principe d'un zonage en cercle basé sur les densités de population auraient du inclure les trois communes de St Jean-de-Monts, des Herbiers et de La Roche sur Yon. La Vox Populi eut alors été véritablement démocratique !

On rappellera également les propos de Philippe de Villiers : « Pour l'ancien secrétaire d'État à la Culture, «la seule solution raisonnable et réaliste, c'est la modernisation et l'adaptation de Nantes-Atlantique», solution «la moins coûteuse et la plus facile à mettre en œuvre» – Le Figaro – Déc 2017.

Les habitants proches de l'aérodrome actuel seront-ils lésés par l'extension prévue ? Par la construction du second aéroport, Nantes-Atlantique aurait fini tôt ou tard par être abandonné et ses emplois perdus. Secondement ces gens se sont trompés dans leur choix de résidence. Désolé de l'exprimer ainsi mais ils firent mauvais choix en s'installant auprès d'un aérodrome et les râleurs ne doivent s'en prendre qu'à eux mêmes... Il reste de surcroit que cette extension et les survols se feront dans le cadre de la réglementation. Les nuisances sonores vont d'ailleurs en diminution de par les progrès de la technologie aérienne. Dans la société actuelle qui fait primer l'environnement, doutons que les évolutions se fassent au détriment de la population.

On rétorquera itou que les habitants du nord Loire-Atlantique seront lésés par l'abandon. D'évidence ceux-ci, peu nombreux en cette partie du département, utilisent dorés et déjà l'aéroport de Rennes.

On arguera que Emmanuel Macron par sa décision abandonne l'autorité à quelques Zadistes. Voyons en sa décision l'affirmation d'une autorité qui sait être pragmatique et suivi d'effets, elle ! Si en 50 ans l'Etat n'a pu réaliser son projet c'est bien qu'il y avait problème quelque part ; non ?

Quand aux illégaux, n'ayant plus cause à défendre, je gage que la majorité d'entre eux partira d'elle-même. L'Etat fera rétablir la circulation, le reste sera affaire privée entre les irréductibles et les propriétaires des parcelles. le gouvernement pourvoira aux besoins par emploi légitime et légal de la force publique.

Bertrand du Boullay